



GUIDE REAAP 27 2022

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU REAAP DE L'EURE
(Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)



Orientations du Reaap 27

CONTEXTE DEPARTEMENTAL

L'appel à projets REAAP est ouvert à toutes les actions d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, tout en retenant comme **priorités pour l'année 2022** :

- 1) Les actions d'accompagnement ayant une attention particulière pour les familles monoparentales
- 2) Les actions d'accompagnement et de sensibilisation à l'usage des écrans
- 3) Les actions en direction des parents d'adolescents



Recevabilité des actions Reaap

Les porteurs des actions d'accompagnement à la parentalité soutenues par les Caf et leurs partenaires doivent :

- Répondre aux principes énoncés dans la charte nationale des REAAP
- Respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires
- Répondre aux différents critères définis par le Référentiel national de financement par les Caf des actions du fonds national de soutien à la parentalité

Pour être recevables, les actions doivent :

- Être à destination des parents et non des professionnels et n'avoir aucune visée thérapeutique
- Valoriser les compétences parentales et proposer une démarche participative des parents (« faire avec » et non « faire pour »)
- Avoir des objectifs précis d'accompagnement à la parentalité
Pour exemple : Une action enfant-parent peut être financée dans le cadre de cet appel à projet REAAP uniquement si elle :
 - implique une réflexion sur les pratiques éducatives
 - présente des objectifs précis d'accompagnement à la fonction parentale et un encadrement qualifié pour cet accompagnement
 - est réalisée dans un cadre minimal de partenariat
 - présente des indicateurs d'évaluation de l'accompagnement des parents
- Avoir un coût raisonnable au regard de la durée et des moyens nécessaires à leur réalisation. Une action dont le prix de revient apparaît trop élevé au regard de sa mise en œuvre et des objectifs visés ne sera pas recevable.



Animation et communication

Dans le cadre de cet appel à projets, chaque porteur de projet doit répondre aux principes énoncés dans la chartre nationale des REAAP pour pouvoir prétendre à un financement et donc **contribuer à l'animation mise en place à l'échelon départemental** (article 8).

Chaque porteur de projet financé dans le cadre de cet appel à projet s'engage à :

- **Participer à des actions d'animations départementales** valorisant ses actions et favorisant l'information et la participation des parents du département
- **Adresser à la coordonnatrice du REAAP 27 les informations relatives aux actions mises en œuvre et/ou actualités** contribuant à améliorer l'information des parents via l'adresse mail suivante : parentalite27@caf.fr

Ces informations seront relayées sur le site internet : www.parents-atout-eure.org

Ce site est en cours de refonte et devrait être disponible courant février 2022



Depuis 2021, afin d'améliorer l'information aux familles, les actions labellisées REAAP validées par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure sur la plateforme Elan, sont injectées automatiquement sur le site www.monenfant.fr



Financement des actions Reaap

Les actions recevables dans le cadre de cet appel à projets peuvent être cofinancées par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure via le fonds national de soutien à la parentalité volet 1 et la Mutualité sociale agricole de Haute-Normandie, pour les projets développés sur des territoires ruraux.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la branche Famille au titre des actions d'accompagnement à la parentalité, les projets doivent répondre aux différents critères définis par le Référentiel national de financement par les Caf des actions du fonds national de soutien à la parentalité sur les trois volets :

- accessibilité et participation des parents
- nature des actions
- diagnostic, évaluation

Le comité des financeurs qui réunit la Caf de l'Eure et la Msa Haute-Normandie se réunira le 15 mars 2022 pour attribuer les financements aux projets recevables et retenus dans le cadre du comité de lecture.

Les projets seront financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible pour 2022 et après approbation du budget initial d'action sociale 2022.

Le comité se réserve la possibilité, le cas échéant, d'adopter des critères de sélection supplémentaires afin de respecter cette contrainte financière.



Dépôt de dossier Reaap



**Vous avez bénéficié d'un financement Reaap en 2021
ET/OU**

**vous souhaitez déposer un projet et obtenir un financement en 2022
vous devez vous rendre sur la plateforme ELAN**

(Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action Sociale) :

<https://elan.caf.fr/aides>

Vous trouverez en pièces jointes et pour vous accompagner tout au long de votre démarche :

- 1) Le guide USAGERS ELAN**
- 2) Le guide DEMANDE REAAP**
- 3) Le guide BILAN REAAP**



Bilan des actions Reaap 2021



**Si vous avez bénéficié d'un financement Reaap en 2021
Vous devez compléter votre bilan REAAP :**

OBLIGATION	OÙ ?	QUAND	COMPLEMENT D'INFORMATION
Saisie du bilan (données d'activité et financières) des actions réalisées ou non	Sur la plateforme ELAN https://elan.caf.fr/aides	Du 10/12/2021 au 17/01/2022	Le bilan des actions réalisées ou non réalisées est à saisir pour le 17/01/2022 même si vos données financières ne sont pas connues ou fiabilisées. L'agent CAF prendra connaissance de votre bilan d'activité et vous redonnera la main sur ELAN pour aller saisir vos données financières avant le 31/03 comme habituellement
Saisie du bilan (données d'activité et financières) Uniquement des actions réalisées	Sur le site www.cafparentalite.fr	Du 17/01/2022 au 04/02/2022	Vous devez comptabiliser et saisir les données d'activité et financières uniquement pour les actions réalisées et ayant mobilisées du public. Les actions non réalisées ou n'ayant eu aucun public ne doivent pas apparaître dans votre saisie. La cnaf comptabilise les actions REAAP réalisées par département.



Bilan des actions Reaap 2021



1) sur la plateforme ELAN

Justification demandée pour les actions réalisées ou non

Le bilan à renseigner est disponible dans votre espace personnel « **Mes justifications** » Voir le **Guide BILAN REAAP**

Si votre ou vos actions ont été réalisées

Cliquez sur « suivre mes demandes à justifier » et sur « démarrer le dépôt d'un compte-rendu financier »

Vous complétez votre bilan d'activité et votre bilan financier

Pour les actions qui n'ont pas été réalisées :

Cliquez sur « suivre mes demandes à justifier » et sur « démarrer le dépôt d'une justification d'action non réalisée »

Si vous n'avez pas réalisé les actions prévues en 2021 et que vous souhaitez les reporter à l'identique en 2022, vous devez redéposer un dossier Reaap 2022 sur la plateforme ELAN.

Le report systématique des financements de ces actions n'est pas possible de l'année N-1 sur l'année N.



Bilan des actions Reaap 2021



A la fin de la saisie de votre bilan sur la plateforme ELAN, dans la page « pièces »

Nous vous demandons d'ajouter :

- Dans « compte de résultat du projet » : en cliquant sur le bouton « ajouter » : **insérer vos comptes de résultats par action avant le 31/03 (modèle fourni en pièce jointe)**
- Dans « autres pièces » en cliquant sur le bouton « ajouter » : **insérer le document relatif à l'état des apports en nature (modèle fourni en pièce jointe)**



**Une fois terminé, le bilan est transmis au compte signataire de votre tiers gestionnaire :
Celui-ci doit valider votre bilan et le transmettre à la caf**

Le signataire doit cocher la case « atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises » et transmettre le bilan à la caf sinon il ne sera pas reçu par la caf.

DATES LIMITES DE SAISIE

des données d'activité : LE 17 JANVIER 2022

des données financières : LE 31 MARS 2022



Bilan des actions Reaap 2021

2) Sur le site www.cafparentalite.fr

Saisie des données d'activité uniquement pour les actions réalisées
Les actions non réalisées ne doivent pas faire l'objet d'une saisie

Pour faciliter le travail de saisie des données, un guide d'accès et de remplissage du questionnaire Reaap est mis à votre disposition sur la page d'accueil du site dans la rubrique « Documentation » / « Guide pour les structures ».

Si vous avez renseigné un questionnaire dans le cadre des remontées de données d'activité Reaap et/ou Clas dans les années précédentes, **vous pouvez vous connecter en utilisant la même adresse mail, ainsi que le mot de passe qui vous a été communiqué.**

Vous devez compléter et/ou mettre à jour votre fiche structure **ET renseigner vos fiches actions**

A COMPTER DU 17 JANVIER ET JUSQU'AU 4 FEVRIER 2022



Dépôt de dossier Reaap



Pour bénéficier d'un financement en 2022

Vous devez déposer votre dossier sur la plateforme ELAN

(Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action Sociale) : <https://elan.caf.fr/aides>

DATE LIMITE DE DEPOT DE LA DEMANDE 2022 SUR ELAN : 17 JANVIER 2022

Vous devez :

- 1) Créer votre compte** si vous ne l'avez pas déjà fait (voir **GUIDE USAGERS ELAN**)
- 2) Si vous avez déjà un compte gestionnaire** : NE PAS RECREER de dossier gestionnaire. Vous pouvez rattacher de nouveaux comptes ou mettre à jour les informations déjà enregistrées sur le site.
Sélectionner le téléservice « demande de financement action REAAP 2022 » (Voir **GUIDE DEMANDE REAAP**)
- 3) Sélectionner votre caf de référence** : **CAF-27-EURE** (si elle n'apparaît pas, vous devez saisir : CAF-27-EURE)



Dépôt de dossier Reaap



Vous déposez votre dossier composé de :

1) vos pièces justificatives relatives au tiers gestionnaire

Votre projet sera étudié après validation des pièces justificatives transmises dans la plateforme

2) votre projet REAAP 2022 (composé de 5 actions maximum) : Vos actions seront numérotées et le numéro des actions est repris à plusieurs reprises dans la plateforme donc veiller à bien respecter votre numérotation pour le bon suivi de votre dossier



Pas de possibilité de faire une demande de financement pluriannuelle

La Cnaf renouvelle la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat à compter de 2023. Cette nouvelle convention conditionnera le montant du fonds national parentalité qui permet l'attribution des subventions Reaap allouées chaque année par les Caf



Budget Reaap



Votre dossier doit également présenter :

3) Votre budget prévisionnel 2022

Il vous est demandé d'ajouter dans « autres pièces » un **Budget prévisionnel par action** (**Document budget prévisionnel par action en pièce jointe**)

Vous ne devez transmettre votre demande qu'une fois la saisie terminée et votre dossier complet avec toutes les pièces justificatives. Une fois la saisie terminée, la demande est transmise au compte signataire de votre tiers gestionnaire (s'il a été créé) : Celui-ci doit alors valider et transmettre la demande à la caf.



Sans cette opération, la demande ne pourra pas être étudiée par la Caf

Une fois transmise à la caf, vous ne pouvez plus agir sur votre demande, seul un agent Caf peut vous redonner accès à votre dossier pour modification.



Budget Reaap



Dans la partie budget vous devez préciser votre demande de financement auprès de chaque partenaire financier du REAAP 27 :

- **Caf de l'Eure : ligne Subvention REAAP CAF sur la ligne CAF-27-EURE** (compte 74 : subventions d'exploitation)
- **Msa Haute-Normandie : ligne MSA cliquer sur  et saisir MSA-27-EURE** uniquement si vous intervenez sur un territoire rural

La Caf de l'Eure et la Msa Haute-Normandie accéderont directement à votre dossier via la plateforme et étudieront conjointement l'octroi et la répartition des subventions lors du comité des financeurs

L'article page 8 du référentiel national intitulé « La mobilisation de cofinancements » indique :
« Les dépenses de personnel des agents des services bénéficiaires des prestations de service Caf (charges salariales des agents titulaires incluant leurs éventuelles heures supplémentaires, et charge salariale des professionnels remplaçants, le cas échéant) ne seront pas valorisées. »

Précision : Ces dépenses de personnel peuvent être intégrées dans le budget prévisionnel si la participation de la Caf, **via une prestation de service, est valorisée dans les produits du compte 70.**

ATTENTION : le bénévolat ne peut pas être pris en compte dans le calcul des charges même s'il apparaît dans les documents financiers de la plateforme



Etude de votre demande



La Caf de l'Eure, la Msa Haute-Normandie et les partenaires institutionnels conviés au comité de lecture Reaap étudieront votre dossier sur la plateforme ELAN



Le référent Caf de votre territoire étudiera votre dossier et reviendra vers vous, si nécessaire, pour des compléments d'informations avant le comité de lecture
Il présentera votre projet lors du **comité de lecture REAAP** qui se réunira **le 1^{er} mars 2022**



Si votre projet n'est pas recevable, vous serez notifié des raisons motivant son rejet
Si votre projet est recevable lors du comité de lecture, votre dossier sera étudié par le **comité des financeurs Reaap qui se réunira le 15 mars 2022**

Les membres du comité étudieront conjointement l'octroi et la répartition des subventions Reaap 2022



Vous recevrez une notification de la décision du comité des financeurs



Suivi des dossiers



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent Caf de territoire

Cynthia ANGOT : cynthia.angot@cafevreux.cnafmail.fr

Cda Evreux Portes de Normandie

Aurélie BESNARD : aurelie.besnard@cafevreux.cnafmail.fr

Louviers / Cda Seine Eure

Gwladys CALBRY : gwladys.calbry@cafevreux.cnafmail.fr

Cdc Pont Audemer Val de Risle / Cdc Roumois Seine

Maëlle COUANAU : maelle.couanau@cafevreux.cnafmail.fr

Cda Seine Normandie Agglomération / Cdc du Vexin Normand (contacter également marina.tranchant@cafevreux.cnafmail.fr)

Dalila DJOUADI : dalila.djouadi@cafevreux.cnafmail.fr

Cdc du Pays du Neubourg / Val de Reuil / Pîtres

Muriel FREUND : muriel.freund@cafevreux.cnafmail.fr

Cda Evreux Portes de Normandie / Cda du Pays de Dreux (communes de l'Eure)

Romain NICOL : romain.nicol@cafevreux.cnafmail.fr

Cdc Intercom Bernay Terres de Normandie / Cdc Lieuvain Pays d'Auge / Cdc du Pays d'Honfleur Beuzeville (communes de l'Eure)

Skirmante PERIGAUD : skirmante.perigaud@cafevreux.cnafmail.fr

Pont de l'Arche / Cdc Lyons Andelle / Ex Cdc Eure Madrie Seine

Laëtitia TARDIEU : laetitia.tardieu@cafevreux.cnafmail.fr

Cdc Interco Normandie Sud Eure / Cdc du pays de Conches

ou la conseillère technique parentalité de la Caf de l'Eure : Julie MARIE via l'adresse parentalite27@caf.fr